



## RÈGLEMENT AQUABIKING

### Modalités d'inscription et de participation

- Les séances d'aquabiking sont ouvertes aux personnes âgées d'au moins 16 ans révolus
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité est demandé (il pourra être fourni au plus tard à la troisième séance)
- Toute personne ayant acquitté son abonnement de 10 séances pourra réserver son vélo pour la séance de son choix, en téléphonant à l'accueil de la piscine, au 03 88 58 89 00, **le jour de la séance à partir de 8h.**

Les réservations se feront exclusivement par téléphone.

Les séances pouvant accueillir au maximum 20 personnes (20 vélos), les inscriptions pour la séance du jour seront closes dès que le nombre de 20 réservations sera atteint.

Toute personne se présentant à l'accueil de la piscine peu avant le début d'une séance pourra, en s'acquittant du tarif à la séance, participer à la séance s'il reste des vélos disponibles (en cas de séance non complète).

### Tarif de l'activité\* :

- 10 séances : 85 €
- 1 séance : 10,60 €

*\* sous réserve de modification tarifaire pouvant intervenir par décision municipale*

Règlement mis à jour le 4 février 2019